



## Union européenne – Informations générales

- Lignes rouges sur le Brexit
- Dimension sociale de l'Europe et approfondissement de l'UEM
- Bienvenue à l'Ecosse
- Groupe S&D pour une Europe sociale.
- Les 60 ans du Fonds social européen
- Position du PE sur le Corps européen de solidarité

## Actualité européenne de la protection sociale

### SANTÉ

- Législation européennes sur les dispositifs médicaux
- La dépression au cœur de la Journée mondiale de la santé
- Consultation publique sur l'accès durable aux thérapies innovantes
- Gestion du sang dans le secteur de la santé publique.

### FAMILLE/JEUNESSE

- Débats sur l'efficacité des programmes pour l'emploi des jeunes

### EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE

- Audition publique sur la révision des règles de coordination des systèmes de sécurité sociale.
- Revenu universel de base et restrictions sur les politiques familiales au Royaume-Uni.
- Avantages et inconvénients du télétravail
- Baisse continue des taux de chômage.

## Agenda

## Publications

## FOCUS : Scandales et réaction européenne, au bord du précipice.

Le 5 avril 2017, l'ensemble des députés européens ont adopté à une large majorité les deux projets de règlements européens relatifs aux dispositifs médicaux et aux dispositifs médicaux de diagnostic in-vitro.

Cette adoption marque la concrétisation de 5 ans de négociations acharnées. C'est aussi le résultat de rapports de force, entre d'un côté, les tenants d'une protection maximale des patients et des participants aux évaluations cliniques et de la transparence ; de l'autre, les tenants d'une Europe de l'innovation et du marché.

A l'issue du vote, de nombreux députés européens, de droite comme de gauche et notamment les rapporteurs, se sont félicités d'avoir négocié et permis la révision d'une législation désormais plus protectrice. Faut-il le rappeler, ces deux nouveaux règlements ont été proposés suite à un scandale sanitaire mondial, celui des implants mammaires PIP. Un scandale qui a touché plus de 400 000 femmes dans le monde et qui a suscité tellement d'émoi et de mécontentement de la part de l'opinion publique que nos institutions européennes ont dû réagir très vite.

Finalement, à bien des égards, cette révision législative est encore une fois un merveilleux exemple de la pratique de l'Union européenne : être acculée par une crise ou un scandale avant d'intervenir. Se rapprochant toujours un peu plus près du précipice, elle évite la chute à coups de communiqués de presse, de propositions de révisions législatives précipitées et de négociations. Avec comme clou du spectacle une proposition législative remplie de compromis qui colmate les plus grosses des fissures mais ne renforce pas les fondations, laissant la porte ouverte à de futurs scandales ou crises institutionnelles.

Scandale du plombier polonais, scandales du Mediator ou des implants PIP, ou même Brexit, ces événements ont tous un point commun. Ils ont d'abord été révélés au grand jour, sont romancés et suscitent l'émotion, l'empathie, l'effroi et le mécontentement de l'opinion publique. Ils cristallisent les débats et l'actualité européenne. Puis, l'Union européenne tente de les solutionner ou de réduire leur portée dans de nouvelles législations ou postures politiques.

Ces révisions ou postures politiques représentent une sortie de crise ou la solution à de nombreux scandales qui alimentent la défiance des européens face aux institutions européennes.

Il est grand temps pour l'Union européenne de préférer le « *il vaut mieux prévenir que guérir* » au « *il vaut mieux tard que jamais* ».

Face à une machine bureaucratique qui attend toujours d'être trop près du vide pour se rattraper, n'oublions pas les assurés sociaux européens qui ne souhaitent qu'une chose : se sentir réellement protégés et considérés par leurs institutions nationales et européennes.

**80 milliards €**

Le montant du FSE pour 2014-2020 (Commission)

**40%**

Le nombre de télétravailleurs stressés (OIT/Eurofound)

## Adoption des lignes rouges du Parlement européen sur la négociation du Brexit.

Réunis en séance plénière le 5 avril 2017, les eurodéputés ont adopté (516 voix pour, 133 contre) une résolution définissant les limites et règles à respecter dans le cadre des négociations du Brexit. Après avoir rappelé que le Parlement européen devra approuver tout accord concernant le retrait du Royaume-Uni, la résolution appelle à un traitement juste et équitable des citoyens européens et britanniques résidant respectivement au Royaume-Uni et dans l'Union européenne et au respect prioritaire de leurs intérêts. Elle réaffirme également qu'une future adhésion au marché intérieur et à l'union douanière devra impliquer l'acceptation des quatre libertés, de la juridiction de la Cour de justice de l'Union européenne, des contributions au budget général et des règles de la politique commerciale commune de l'Union européenne. Le Royaume-Uni devra également honorer toutes ses obligations juridiques, financières et budgétaires jusqu'à leurs échéances, y compris après son retrait. Avant le vote, le président de la Commission Jean-Claude Juncker a souligné l'importance de l'unité entre les États membres de l'UE et la place que devront tenir les parlements nationaux, les régions et la société civile dans le débat sur l'avenir de l'Europe.

*Pour plus d'informations, voir*

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P8-TA-2017-0102+0+DOC+XML+VO//FR>

## Discussion des commissaires sur la dimension sociale de l'Europe et sur l'approfondissement de l'Union Economique et Monétaire (UEM).

La Commission européenne a tenu le 4 avril 2017 un séminaire restreint aux 28 Commissaires européens dont l'objectif était de discuter en amont des premières étapes du [Livre blanc sur l'avenir de l'Europe publié le 1er mars 2017](#). La Commission a, à cette occasion, examiné deux premiers documents de réflexion relatifs au développement de la dimension sociale de l'Europe et à l'approfondissement de l'Union économique et monétaire qui seront respectivement présentés le 26 avril et 31 mai 2017. Les premières réflexions ont porté sur la nécessité d'adapter et moderniser les systèmes nationaux de protection sociale pour faire face aux défis de l'économie digitale, des nouveaux métiers émergents et de la migration intra-européenne. Selon l'exécutif européen, il existe un soutien large des États membres à l'acquis social européen. Les discussions ont porté principalement sur les moyens d'actualiser l'acquis en le renforçant et en améliorant sa mise en œuvre. Le document de réflexion sur l'Union économique et monétaire récapitulera les différentes options envisageables et fera apparaître leurs effets dans la perspective de la poursuite du développement de l'Union économique et monétaire d'ici à 2025.

*Pour plus d'informations, voir*

[https://ec.europa.eu/commission/commissioners/2014-2019/dombrovskis/announcements/read-out-college-seminar-social-and-emu-reflection-papers\\_en](https://ec.europa.eu/commission/commissioners/2014-2019/dombrovskis/announcements/read-out-college-seminar-social-and-emu-reflection-papers_en)

## Lettre ouverte à l'Écosse : bienvenue dans l'UE.

Le 9 avril 2017, un groupe multipartite de députés européens a signé une lettre destinée à l'Écosse. Suite à [l'annonce officielle](#) de Theresa May le 29 avril 2017 d'amorcer le Brexit, des députés et eurodéputés allemands, français, italiens, espagnols, belges, portugais, suédois, grecs, hongrois et maltais ont annoncé à l'Écosse que celle-ci serait la bienvenue dans l'UE si elle décidait de rompre avec le Royaume-Uni.

Tout en insistant sur le fait qu'ils respectent le choix des Britanniques de quitter l'UE et qu'ils ne souhaitent pas indiquer à l'Écosse quel est le chemin qu'elle doit prendre, ils rappellent que 62% des Écossais avaient voté contre le Brexit. Aussi, si les Écossais décidaient de se scinder du Royaume-Uni, ils seraient les bienvenus dans l'UE. Cette annonce met en porte à faux les appels de Theresa May à ne pas choisir l'indépendance et l'argument mis en avant selon lequel l'Espagne s'opposerait à une adhésion à l'UE de l'Écosse indépendante.

*Pour plus d'informations, voir*

<https://greens.scot/news/50-politicians-from-across-europe-say-independent-scotland-welcome-as-full-member-of-eu>

## Position du groupe S&D sur le Livre blanc sur l'avenir de l'UE : la nécessité d'une Europe sociale.

Le 12 avril 2017, le groupe des Socialistes et-Démocrates (S&D) du Parlement européen a partagé sa contribution suite à la publication du [Livre blanc sur l'avenir de l'Europe](#) de la Commission européenne du 1<sup>er</sup> mars 2017.

Pour ce groupe politique, il ne peut y avoir de future Union européenne sans une forte Europe sociale qui redéfinisse une identité européenne en lien avec la protection et le renforcement des droits sociaux et des droits du travail et rassure les citoyens sur l'idée d'une Europe qui travaille à leur bien-être.

Pour cela, plusieurs initiatives sont proposées à la Commission dans quatre domaines : la qualité de l'emploi, la protection sociale, les égalités d'opportunité et la mobilité équitable. Ainsi, la Commission et les institutions européennes doivent travailler pour adopter une directive sur des conditions de travail décentes dans toutes les formes d'emploi, la création d'un index sur les revenus de subsistance, un socle de base de protection sociale pour tous les citoyens européens, une garantie européenne pour l'enfance ou encore pour une législation permettant de garantir la conciliation entre vie privée et vie professionnelle.

*Pour plus d'informations, voir*

<http://www.socialistsanddemocrats.eu/sites/default/files/SDcontribution%20to%20EC%20Social%20Europe%20reflection%20paper.pdf>

## Les 60 ans du Fonds social européen.

Le Fonds social européen (FSE), créé avec le traité de Rome en 1957, est un des cinq fonds structurels de l'Union européenne et son principal outil financier dans l'aide à l'accès à l'emploi des citoyens européens. Établi à l'origine pour promouvoir l'emploi

et faciliter la mobilité des travailleurs, il a depuis vu son champ d'action s'élargir pour répondre à de nouveaux enjeux: l'insertion des personnes éprouvant plus de difficultés à trouver un emploi (les jeunes, les femmes, les immigrés, les personnes handicapées...) mais aussi l'innovation au travail, l'apprentissage et la reconversion professionnelle. Un rapport de janvier 2017 de la Commission européenne a fait apparaître qu'entre 2007 et 2014, 9,4 millions de résidents européens avaient trouvé un emploi avec l'aide du fonds, et 8,7 millions une qualification ou un diplôme. Pour la période 2014-2020, plus de 80 milliards d'euros seront investis par l'Union européenne dans des projets nationaux, régionaux et locaux, dont 6 milliards en France. Le chômage et l'insertion sociale sont les deux grands thèmes d'actions du FSE en France: 33 programmes opérationnels de formation, d'acquisition, de mise à jour de compétences ou encore de reconversions sont financés.

*Pour plus d'informations, voir*

<http://ec.europa.eu/esf/main.jsp?catId=380&langId=fr>

## Le corps européen de solidarité: la position du Parlement européen

Le [corps européen de solidarité](#), nouvelle initiative européenne annoncée le 14 septembre 2016 par Jean-Claude Juncker, a été lancé le 17 décembre 2016. Il permet aux jeunes âgés de moins de 30 ans de s'enregistrer en ligne pour s'investir dans une association, dans une collectivité locale ou dans une entreprise œuvrant pour la solidarité ou l'intérêt général. Les projets durent de deux à douze mois et se situent généralement dans les États membres de l'Union européenne.

Le Parlement européen a adopté le 6 avril 2017 une résolution sur le sujet. S'il réitère son approbation du projet, il soulève néanmoins plusieurs inquiétudes. Il rappelle par exemple la nécessité de différencier volontariat et placements professionnels, ou encore demande à la Commission de veiller à que des emplois de qualité ne soient pas remplacés par le bénévolat non rémunéré. Le Parlement souligne que les jeunes bénévoles doivent bénéficier d'une indemnité financière, et qu'un budget spécifique devrait être prévu pour apporter un soutien supplémentaire aux jeunes issus de milieux défavorisés, facilitant ainsi l'insertion et l'égalité d'accès au programme. De plus, les députés ont souligné que l'initiative de devrait pas avoir d'impact sur d'autres programmes existants tels que l'Europe pour les citoyens et le programme Erasmus+ et qu'elle doit donc se voir attribuer un budget propre. Le Parlement ajoute enfin que la protection civile et l'aide humanitaire ne sauraient dépendre des jeunes et invite donc la Commission et les États membres à poursuivre leurs propres investissements dans ces secteurs.

*Pour plus d'informations, voir*

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P8-TA-2017-0130+0+DOC+XML+V0//FR>

## Santé

### Législation européenne sur les dispositifs médicaux : pour une protection renforcée des patients.

Le 5 avril 2017, le Parlement européen a adopté à une large majorité les projets de règlements sur les dispositifs médicaux et sur les dispositifs médicaux de diagnostic in-vitro. Cette adoption marque la fin d'un long processus de négociations entre le Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil, un processus qui a débuté il y a 5 ans.

A l'issue de leur publication au Journal officiel de l'Union européenne, les législateurs européens ont prévu plusieurs délais pour la mise en œuvre dans le droit national des deux règlements : 3 ans pour le règlement sur les dispositifs médicaux et 5 ans pour le règlement sur les dispositifs médicaux de diagnostic in-vitro.

Les négociations sur ce dossier ont été marquées par un lobbying intense de l'ensemble des secteurs et des revirements importants : changements de rapporteurs à cause des élections européennes, disparition d'éléments indispensables à la sécurité des patients tels que l'autorisation centralisée de mise sur le marché pour les dispositifs médicaux à haut risque, etc. Néanmoins, l'ensemble des rapporteurs se sont félicités de l'adoption de ce texte qui permettra selon eux de renforcer la sécurité des patients. N'oublions pas que la révision de ces deux règlements a été déclenchée à la suite de nombreux scandales, notamment celui des implants mammaires PIP qui a touché plus de 400 000 femmes dans le monde.

En parallèle de l'adoption des deux règlements, la Commission européenne, avec l'appui du SCHEER (son comité scientifique sur la santé, les risques environnementaux et émergents), a publié le 7 avril 2017 deux avis scientifiques sur la sécurité des implants mammaires. Le second avis traite du lien éventuel entre les implants mammaires et le lymphome à grandes cellules anaplasiques. Le SCHEER a conclu que les données disponibles actuelles ne permettaient pas d'établir un lien entre les deux. Ces deux avis seront discutés lors d'une audience publique, le 29 mai 2017 au Luxembourg.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://www.reif-org.eu/2017/04/communiquede-presse-pour-une-protection-renforcee-des-assures-sociaux-en-matiere-de-dispositifs-medicaux/>

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=REPORT&reference=A8-2017-0068&language=FR>

*et :* [http://ec.europa.eu/newsroom/sante/newsletter-specific-archive-issue.cfm?newsletter\\_service\\_id=327&newsletter\\_issue\\_id=3209&page=1&fullDate=Tue%2004%20Jul%202017&lang=default](http://ec.europa.eu/newsroom/sante/newsletter-specific-archive-issue.cfm?newsletter_service_id=327&newsletter_issue_id=3209&page=1&fullDate=Tue%2004%20Jul%202017&lang=default)

### La dépression au cœur de la Journée mondiale de la santé.

Le 7 avril 2017, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a lancé la campagne « Dépression : parlons-en », destinée à sensibiliser la population et les professionnels de santé sur les enjeux autour de la dépression, thème principal de la journée mondiale de la santé pour 2017



Avec plus de 300 millions de personnes touchées, la dépression serait la première cause de morbidité et d'incapacité dans le monde. Par ailleurs, d'après l'OMS, les dernières études révèlent une augmentation de plus de 18% du nombre de personnes touchées par la dépression sur la période 2005-2015.

Au regard de ces chiffres inquiétants, l'OMS invite les Etats à repenser leur approche en matière de prévention et de prise en charge de patients touchés par la dépression. D'une part, elle met en exergue l'urgence de lutter contre la stigmatisation et la discrimination, qui font renoncer de nombreuses personnes à se soigner, de reconnaître la dépression comme une maladie mentale courante et traitable et d'accroître les investissements en matière de santé mentale. D'autre part, l'OMS établit un lien entre la dépression et d'autres troubles ou maladies non transmissibles. Par exemple, parmi les risques sanitaires associés à la dépression, l'OMS mentionne le diabète, les cardiopathies, l'abus de substances psychoactives ou encore les risques de suicides.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://www.who.int/mediacentre/news/releases/2017/world-health-day/fr/>

*et :* <http://www.euro.who.int/fr/media-centre/events/events/2017/04/world-health-day-2017-depression-lets-talk/background>

## Consultation publique de l'OCDE sur l'accès durable aux thérapies innovantes.

Le 13 mars 2017, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a lancé une consultation publique sur l'accès durable aux thérapies innovantes. Cette consultation publique s'intègre dans une initiative plus large du G7 « Santé », lancée à la demande du Ministère français de la Santé, qui vise à promouvoir un dialogue international entre les différentes parties prenantes sur l'accès aux produits pharmaceutiques innovants et la durabilité des dépenses pharmaceutiques.

L'objectif général de cette initiative est d'améliorer l'accès des patients aux traitements innovants et d'assurer la viabilité des dépenses de santé.

Cette consultation publique est ouverte jusqu'au 1er mai 2017.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://www.oecd.org/fr/els/systemes-sante/sustainable-access-to-innovative-therapies-online-consultation.htm>

## PMB ou la gestion du sang dans le secteur de la santé publique.

Le 3 avril 2017, la Commission européenne a publié deux guides relatifs à la gestion du sang des patients (PMB, « Patient Blood Management »), l'un adressé plus spécialement aux autorités de santé et l'autre aux hôpitaux.

L'objectif de l'approche PMB présentée dans les deux guides est de garantir une utilisation sûre et rationnelle du sang et des produits sanguins et d'éviter les transfusions sanguines inutiles. Par ailleurs, ces guides répertorient les éléments

essentiels de la PMB que sont la prévention en matière de transfusion, la promotion de la santé, le dépistage précoce en cas d'anémie, un diagnostic et un traitement appropriés et optimaux, la promotion des alternatives à la transfusion sanguine et enfin, des règles strictes en matière de conservation du sang et des produits sanguins.

Cette approche approuvée et promue par l'Organisation mondiale de la Santé s'appuie sur les résultats d'un programme complet de « PMB » effectué en Australie-Occidentale sur plus de 600 000 patients durant 5 ans. Les résultats publiés dans le journal *Transfusion* ont montré que l'utilisation de l'approche « PMB », notamment la diminution de 41% de l'utilisation des produits sanguins, ont permis une réduction de 28% de la mortalité hospitalière et de 15% de la durée moyenne d'hospitalisation ainsi qu'une baisse de 21% des infections nosocomiales et de 31% de l'incidence d'une crise cardiaque ou d'un AVC.

*Pour plus d'informations, voir :*

[https://ec.europa.eu/health/blood\\_tissues\\_organs/publications\\_en](https://ec.europa.eu/health/blood_tissues_organs/publications_en)

<http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/trf.14006/full>

## Famille/Jeunesse

### Débats sur l'efficacité des programmes pour l'emploi des jeunes.

Alors que la Cour des comptes européenne a publié son rapport sur la Garantie Jeunesse et l'efficacité de ce programme, la commission du Contrôle budgétaire (CONT) du Parlement européen a publié un document de travail posant la question de l'efficacité des deux initiatives que constituent la [Garantie jeunesse](#) et [l'Initiative pour l'emploi des jeunes](#).

Selon la Cour, les Etats membres n'ont pas su créer les stratégies adéquates pour aider l'ensemble des jeunes sans emploi ni formation (NEETs) non seulement car ils n'ont pas effectué de réelles analyses concernant cette population spécifique (absence d'évaluation adéquate des compétences et des profils nécessaires au marché de l'emploi, pauvreté des données fournies par les Etats membres, affectant les possibilités de comparaison ou de contrôle des données) mais aussi parce que la plupart des mesures mises en œuvre existaient auparavant. Le financement européen s'est simplement substitué au financement national. Plusieurs recommandations accompagnent l'analyse de la Cour : l'établissement par les Etats membres de stratégies de sensibilisation de l'ensemble des NEETs dans la perspective de leur enregistrement dans le programme de la Garantie jeunesse; une estimation nationale complète des coûts de la Garantie jeunesse pour l'ensemble de la population NEET afin de prioriser les mesures à mettre en œuvre; le développement par la Commission de critères de qualité pour les offres proposées dans le cadre de la Garantie jeunesse ou encore la révision des lignes directrices sur la collecte des données pour réduire les risques de surévaluation des résultats.

Pour le Parlement européen, les taux de chômage des jeunes ont effectivement diminué ces dernières années, comme l'a souligné la Commission. Cependant, ces taux atteignent encore 18,8%. Aussi l'UE et les Etats membres doivent mobiliser

davantage de ressources pour garantir l'efficacité de la Garantie jeunesse qui doit être maintenue jusqu'en 2020. Le Parlement soutient également les recommandations de la Cour concernant la nécessité de fournir des offres de qualité et des données permettant l'élaboration de stratégies efficaces.

*Pour plus d'informations, voir*

<http://www.eca.europa.eu/fr/Pages/NewsItem.aspx?nid=8275>

*et :*

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-%2f%2fEP%2f%2fNONSGML%2bCOMPARL%2bPE-602.993%2b01%2bDOC%2bPDF%2bVO%2f%2fEN>

## Emploi et politique sociale

### Audition publique sur la révision des règles de coordination des systèmes de sécurité sociale.

Le 11 avril 2017, la Commission Emploi et Affaires sociales (EMPL) du Parlement européen a tenu une audition publique relative à la proposition de la Commission de réviser les règles européennes relatives à la coordination des systèmes de sécurité sociale des Etats membres de l'UE. Eberhard Eichenhofer a rappelé les principales dispositions de la proposition de la Commission et la volonté d'intégrer la jurisprudence de la CJUE dans le droit communautaire. Eveline de Jong a mis en avant les enjeux de la réforme pour les employeurs et les employés en particulier en ce qui concerne les dispositions relatives à l'assurance chômage (extension de la période de droit à exportation de 3 à 6 mois, enjeux pour les travailleurs frontaliers). Concernant les situations de détachement, elle a recommandé la mise en place d'un guichet unique qui permettrait de faciliter les démarches pour la mobilité au sein de l'UE. Pour Carlos Nebrada, les négociations sur ce texte complexe risquent d'être longues mais l'élément essentiel est celui de la lutte contre la fraude et les abus. En réponse aux interventions des experts, Guillaume Balas, rapporteur français S&D sur le dossier, a noté que s'il semblait que la proposition de la Commission allait dans le bon sens, il pourrait déjà y avoir des risques identifiés notamment quant à des charges administratives lourdes ou la question des inactifs. En termes méthodologiques, il signale qu'un calendrier devra être fixé d'ici l'été 2017 et que les propositions pour améliorer le texte devront se faire avec l'appui d'experts notamment de la sécurité sociale.

*Pour plus d'informations :* [info@reif-eu.org](mailto:info@reif-eu.org)

### Suite des discussions sur le projet de directive relatif au détachement des travailleurs au Parlement européen.

Le projet de rapport de la Commission Emploi et Affaires Sociales du Parlement européen a fait l'objet de premières discussions le 23 mars 2017 suite au dépôt de plus de 500 amendements. Pour rappel, le projet de rapport propose d'amender la directive 96/71/CE relative au détachement des travailleurs en ajoutant à la base juridique des références aux [articles 151 et 153 du Traité sur le Fonctionnement de](#)



l'UE, d'élargir le noyau dur des dispositions du droit du travail aux conditions de logement des travailleurs, ainsi que d'ajouter des précisions quant aux conditions de travail et d'emploi des travailleurs détachés dans le cadre de contrats de sous-traitance ou d'interim. Le projet de rapport reprend notamment le concept de « rémunération » introduit par la proposition de [modification de la directive 96/71/CE par la Commission européenne du 8 mars 2016](#). Les premières discussions ont porté sur la durée maximale du détachement, certains eurodéputés souhaitant la limiter à 6 mois ou 1 an alors que le projet de texte propose une durée maximale de vingt-quatre mois et également sur les frais à déduire de la rémunération tels que les frais de logement et de nourriture. Le projet de rapport doit être voté en Commission Emploi et Affaires Sociales le 12 juillet 2017. A noter qu'en parallèle, la Commission des Affaires Juridiques (JURI) du Parlement européen, commission pour avis dont le rapporteur est Jean-Marie Cavada (FR/ALDE-UDI), a également discuté le 12 avril 2017 sur des amendements au contenu identique à ceux de la Commission Emploi. La Commission JURI devrait discuter par la suite de la pertinence de la base juridique de la proposition de la Commission. Enfin, la co-rapporteuse pour la Commission Emploi, Elisabeth Morin-Chartier (PPE, France) table sur la fin des négociations en trilogue (Commission, Parlement et Conseil de l'UE) sous Présidence estonienne fin 2017 mais ce calendrier paraît à l'heure actuelle très optimiste.

*Pour plus d'informations, voir :*

[http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?lang=fr&reference=2016/0070\(COD\)](http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?lang=fr&reference=2016/0070(COD))

## Nouvelles initiatives sociales britanniques: débat sur le Revenu universel de base et restrictions sur les politiques familiales.

Le Réseau européen des politiques sociales a publié deux nouveaux rapports dédiés aux récentes initiatives britanniques dans le domaine des politiques sociales.

La première concerne le développement des débats relatifs à la mise en place d'un revenu universel de base. Si l'idée n'est pas nouvelle, l'intérêt pour la proposition est renouvelé en raison de l'accent mis actuellement sur les questions de conditionnalité et de sanctions dans les systèmes d'allocations sociales et l'insécurité grandissante même dans les cas d'activité professionnelle rémunérée. Toutefois, il est peu probable qu'un revenu universel de base soit sous peu introduit au Royaume-Uni au regard de l'attitude du public vis-à-vis des allocations sociales et de la logique prédominante d'accès aux allocations sociales sous condition de ressources.

En ce qui concerne la politique familiale, à partir d'avril 2017, les allocations en cash versées sous condition de ressources seront limitées à deux enfants par famille. Cette nouvelle condition touchera le crédit d'impôt pour enfant à charge, les allocations logement ainsi que l'allocation universelle (prestation unique remplaçant un ensemble d'allocations sociales servie sous condition de ressource). L'ambition du gouvernement britannique est de responsabiliser les couples quant à leur décision d'avoir un enfant supplémentaire malgré les critiques portées à la mesure qui risque d'accroître la pauvreté des enfants.

*Pour plus d'informations, voir*

<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=17531&langId=en>

*et :*

<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=17532&langId=en>

## Avantages et inconvénients du télétravail : entre conciliation et intrusion.

Le 16 février 2017, l'Organisation internationale du travail (OIT) et la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) ont publié un rapport conjoint sur les avantages et les inconvénients du télétravail qui analyse la santé des télétravailleurs dans 15 pays dont 10 Etats membres de l'UE.

Parmi les effets positifs, les auteurs du rapport mettent en avant une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle, la réduction du temps de trajet, une autonomie accrue dans la gestion du temps de travail et une augmentation de la productivité. Pourtant, cette flexibilité serait la cause d'un accroissement du nombre d'heures travaillées et du stress. L'isolement est également un facteur d'épuisement professionnel. Le rapport étaye son analyse par plusieurs données statistiques. Ainsi, il note que 80% des employés travaillant à domicile souffrent d'insomnie, contre 29% de ceux qui se rendent chaque jour au bureau et 40% des personnes en télétravail signalent des niveaux élevés de stress contre 20% de ceux qui travaillent dans un bureau.

*Pour plus d'informations :*

<https://www.eurofound.europa.eu/fr/publications/executive-summary/2017/working-anytime-anywhere-the-effects-on-the-world-of-work-executive-summary>

## Baisse continue des taux de chômage.

Selon les dernières données Eurostat, le taux de chômage s'est établi à 9,5% en février 2017 dans la zone euro (8% dans l'UE28), en baisse par rapport au taux de 9,6% enregistré en janvier 2017 (8,1% dans l'UE28) et à celui de 10,3% de février 2016 (8,9% dans l'UE 28).

Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles en février 2017 ont été enregistrés en République tchèque (3,4%), en Allemagne (3,9%) ainsi qu'à Malte (4,1%). Les taux de chômage les plus élevés ont quant à eux été relevés en Grèce (23,1% en décembre 2016) et en Espagne (18,0%). Sur un an, le taux de chômage en février 2017 a baissé dans vingt-six États membres, tandis qu'il a augmenté au Danemark (de 6,0% à 6,4%) et en Lituanie (de 8,0% à 8,3%). Les baisses les plus marquées ont été observées en Croatie (de 14,4% à 11,6%), en Espagne (de 20,5% à 18,0%), au Portugal (de 12,2% à 10,0%) et en Irlande (de 8,4% à 6,6%). En février 2017, le taux de chômage aux États-Unis s'est établi à 4,7%, en baisse par rapport au taux de 4,8% enregistré en janvier 2017 et à celui de 4,9% de février 2016.

Concernant les jeunes, en février 2017, le taux de chômage des jeunes s'est établi à 17,3% dans l'UE28 et à 19,4% dans la zone euro, contre respectivement 19,3% et

21,6% en février 2016. Le taux le plus faible en février 2017 a été observé en Allemagne (6,6%), tandis que les plus élevés ont été enregistrés en Grèce (45,2% en décembre 2016), en Espagne (41,5%) et en Italie (35,2%).

*Pour plus d'informations :*

<http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/7963751/3-03042017-BP-FR.pdf/4a0464ba-2024-4bbe-913d-8a3cc9aeee06>

## Evénements passés

### 5 avril 2017, Bruxelles – « Digitalisation et Modèle social européen ».

Le Centre économique européen pour une économie politique internationale (ECIPE), think tank bruxellois a organisé un séminaire d'experts autour de l'impact disruptif de la digitalisation sur les formes actuelles de protection sociale. Est-ce que le modèle actuel d'Etat providence permettra de faire face aux nouveaux défis posés par la digitalisation et plus spécifiquement les nouvelles formes de travail, en marge du salariat ? Marten Blix, ancien haut fonctionnaire du Ministère suédois des Finances a mis en avant l'excellence du modèle scandinave de protection sociale pour accueillir ces nouvelles formes de travail (flexibilité, système de taxation complet, accord collectif érigé comme norme sociale majoritaire). Claire Dhéret, chercheuse à l'European Policy Centre (EPC), s'est quant à elle interrogée sur l'émergence de nouvelles inégalités en termes d'accès à la protection sociale et la nécessité de prévoir la création d'un contrat unique offrant les mêmes droits à la protection sociale dans l'UE. « Les réflexion en cours sur l'instauration d'un revenu universel minimum vont dans le bon sens même si les bénéfiques d'un tel mécanisme sont très incertains pour l'instant », a-t-elle ajouté en conclusion.

*Pour plus d'informations, contacter : [info@reif-eu.org](mailto:info@reif-eu.org)*

### 11 avril 2017, Bruxelles – Groupe d'intérêt du Parlement européen sur les aidants : les aidants et le socle européen des droits sociaux.

Présidée par Marian Harkin (ADLE, Irlande), la réunion a permis de mettre en avant les demandes concernant la situation des aidants formulées par les parties prenantes lors de la consultation publique sur l'initiative de la Commission sur un socle européen des droits sociaux. Georg Fisher (DG Empl) a relevé les besoins accrus en termes de soins de longue durée ainsi que les demandes des organisations représentant les aidants pour de sérieux *benchmarking* en la matière. Il a également signalé l'initiative qui paraîtra en avril sur la conciliation vie privée-vie professionnelle qui abordera la question des congés liés à la prise en charge de personnes dépendantes dans une approche plus globale que les propositions antérieures sur les congés de maternité.

Jana Hainsworth (Plateforme sociale) a souligné l'importance de donner de la valeur au travail des aidants qui, bien que ne pouvant être évalué monétairement, a de la valeur pour la société.

Concernant la proposition de socle, c'est l'enjeu d'en faire un réel outil et non une coquille vide, qui prime.

*Pour plus d'informations, contacter : [info@reif-eu.org](mailto:info@reif-eu.org)*

## A venir

24 avril 2017, Sofia – Séminaire FreSsco: droits, opportunités et défis liés à la libre circulation des travailleurs et à la coordination des systèmes de sécurité sociale, particulièrement dans la perspective des jeunes Bulgares.

Ce séminaire, organisé par le réseau d'experts en matière de sécurité sociale, entend sensibiliser les jeunes Bulgares, particulièrement les jeunes diplômés, aux droits qu'ils peuvent tirer de la libre circulation au sein de l'UE.

Pour plus d'informations, contacter : [fressco@ugent.be](mailto:fressco@ugent.be)

27 avril 2017, Bruxelles – *Universal access to health: how can we contribute ?*

*Medicines for Europe*, fédération européenne des entreprises du médicament générique et biosimilaire, organise le 27 avril 2017 une conférence sur le thème de l'accès à la santé à laquelle participera notamment European public health alliance, European Patients Forum et l'ESIP (European Social Insurance Platform).

Cette conférence sera présidée par les députés européens Karin Kadenbach (S&D, Autriche) et Andrey Kovatchev (PPE, Bulgarie). La Direction générale de la Santé de la Commission européenne sera également représentée par Sylvain Giraud, chef d'unité de la DG Santé.

L'objectif sera d'échanger avec l'ensemble des parties prenantes – patients, payeurs, entreprises pharmaceutiques, institutions européennes, etc. – sur les enjeux et les perspectives pour garantir un accès aux soins de santé des assurés sociaux de qualité et abordable.

Pour plus d'informations, voir :

<http://www.medicinesforeurope.com/externalevents/universal-access-to-health-how-can-we-contribute/>

10 mai 2017 – Bruxelles – Journée européenne des droits des patients.

Le réseau d'ONG *Active Citizenship* organise un séminaire au Comité économique et social européen (CESE) afin de discuter du nouveau cadre de régulation européen et national en termes d'accès aux thérapies innovantes et de qualité de vie des patients et des services de santé qui leur sont fournis. Le Président de la Plateforme européenne des institutions de protection sociale (ESIP), Arnaud Emériaux, interviendra à cette occasion pour présenter le point de vue européen des payeurs publics nationaux quant à l'accès à des médicaments innovants, de qualité et abordables.

Pour plus d'informations, contacter : [info@reif-eu.org](mailto:info@reif-eu.org)

et : <http://www.activecitizenship.net/>



Andrew Duff , « *Brexit: après May, le déluge* », European Policy Centre, 12 avril 2017, 8 p.

Suite à l'activation de l'article 50 par le gouvernement britannique le 29 mars 2017, Andrew Duff, ancien eurodéputé libéral britannique, réputé fédéraliste européen, a, publié une note, qui aborde différents aspects problématiques du processus du Brexit : quelles suites en cas de révocation de la notification de retrait par le Royaume-Uni ? Quels droits acquis et transférables pour les citoyens européens travaillant au Royaume-Uni ? Quelle contribution du Royaume-Uni au budget européen ou encore quels contours pour le futur partenariat avec l'UE ? Andrew Duff apporte brièvement quelques réponses en reprenant les éléments développés par Donald Tusk, Président du Conseil européen, dans sa lettre de réponse à Theresa May et la résolution adoptée par le Parlement européen sur le *Brexit* le 5 avril 2017.

Pour plus d'informations, voir :

[http://www.epc.eu/documents/uploads/pub\\_7585\\_brexitapresmay.pdf](http://www.epc.eu/documents/uploads/pub_7585_brexitapresmay.pdf)

European Trade Union Institute (ETUI), « *Benchmarking Working Europe: état des lieux du dialogue social et des droits des travailleurs* », 24 mars 2017, 76 p.

L'édition 2017 du *Benchmarking working Europe* met en avant les clivages en Europe et la manière de les surmonter. Il analyse les dernières tendances et résultats des politiques européennes dans les domaines de la macroéconomie, des salaires et de la négociation collective, des marchés du travail et, enfin, du dialogue social et de la participation des travailleurs. Le *Benchmarking working Europe 2017* met en avant les grandes divergences sociales dans l'UE et souligne la nécessité de nouvelles politiques qui puissent générer des niveaux de vie plus élevés pour tous, fondés sur une intégration équitable et une convergence vers le haut.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.etui.org/fr/Actualites/Benchmarking-Working-Europe-etat-des-lieux-du-dialogue-social-et-des-droits-des-travailleurs>

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général, des régimes agricole et des travailleurs indépendants : l'assurance maladie (CNAMTS), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), le régime social des indépendants (CNRSI), ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS) et le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS).

